



ROUMANIE

Numéros utiles

Numéros utiles

- ▶ Ambassade de France à Bucarest :

les jours ouvrables : du lundi au vendredi, de 8h30 à 13h et de 14h30 à 17h30.

Téléphone : (40 21) 303.10.00. Télécopie : (40 21) 303.10.90. ou (40 21) 303.10.78.

en cas d'urgence, hors horaires d'ouverture, appeler le (40 21) 303.10.23.

- ▶ Police (urgences) : 955.

- ▶ Inspectorat de la police de Bucarest : (40 21) 315.35.34 ou 311.20.21.

Adresses des [représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Sécurité

Bien que la criminalité de droit commun reste faible, quelques cas d'agressions dans les rues, la nuit, ont été signalés à Bucarest et à Iasi.

Il est conseillé :

- ▶ De faire attention aux risques de vols (les pickpockets opèrent dans les lieux publics, restaurants, transports en communs, et parfois dans les lieux de culte.).
- ▶ De ne pas changer d'argent dans la rue.
- ▶ D'éviter certains quartiers de Bucarest, se méfier aux abords de la Gare du Nord ou des grands hôtels internationaux.
- ▶ De circuler avec des photocopies des papiers d'identité et de laisser les originaux, autant que faire se peut, dans les coffres des hôtels ou tout autre lieu sûr.
- ▶ De se méfier des personnes qui prétendent être des policiers en civil et qui déclarent vouloir contrôler, dans le cadre de la réglementation des changes, les devises que les touristes possèdent.
- ▶ De tenir son sac devant soi et d'éviter les sacs à dos ou en bandoulière, plus exposés.
- ▶ De ne pas régler avec la carte bancaire, mais de retirer de l'argent liquide dans les distributeurs des banques.

Transports

Infrastructure routière

Réseau d'état inégal. Il existe désormais deux autoroutes : Bucarest-Pitesti et Bucarest-Constantza (portion Bucarest-Cernavoda). Routes souvent encombrées de charrettes à cheval non éclairées, ainsi que de véhicules à l'éclairage déficient. Il est donc recommandé de ne pas rouler la nuit. Aucun problème d'approvisionnement en carburant.

La vitesse est limitée à 50 km/h en agglomération et 80 km/h sur les routes.

Taux d'alcoolémie autorisé au volant: 0 g. La conduite après consommation d'alcool entraîne en cas d'arrestation la confiscation immédiate du permis de conduire.

Se munir d'un permis international et veiller aux conditions de validité de son assurance.

Dans le cas d'un séjour supérieur à 90 jours, la législation roumaine prévoit l'échange du permis de conduire national contre un permis de conduire roumain. Une convention bilatérale existant entre la France et la Roumanie, cet échange se fait sans nouvel examen du permis de conduire.

Par ailleurs, et conformément à la législation concernant la circulation sur les routes publiques, les ressortissants étrangers, possesseurs de véhicules immatriculés à l'étranger, sont dans l'obligation de faire immatriculer leur véhicule dans un délai de 90 jours à compter de la date d'entrée sur le territoire roumain.

Réseau ferroviaire

Réseau de bonne qualité et bon marché mais de confort variable (faire attention aux vols).

Transport aérien

Lignes internationales: 5 liaisons directes quotidiennes entre la France et la Roumanie (aéroport Bucarest-Otopeni) par Air France et Tarom : de Paris, premier départ à 10h00 et dernier départ à 18h30 - de Bucarest, premier départ à 07h00 et dernier départ à 20h10. Par ailleurs, la compagnie roumaine à bas coût Blue Air assure des liaisons directes entre Bucarest et la France.

Lignes intérieures: lignes exploitées par la compagnie Tarom au départ de l'aéroport de Baneasa, avec une flotte d'ATR. Il n'y a pas de vols le dimanche. Certaines liaisons ne sont pas exploitées en hiver. Les conditions météorologiques peuvent entraîner des retards ou des annulations de vols.

Entrée / Séjour

L'entrée sur le territoire roumain des ressortissants des autres pays membres de l'Union européenne se fait sans visa.

► Entrée en Roumanie :

Les ressortissants de l'Union européenne peuvent accéder au territoire roumain sur présentation d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité. Pour un séjour de plus de trois mois, ils devront demander un permis de séjour aux autorités locales.

► Séjour en Roumanie :

Pour une période supérieure à 90 jours, les ressortissants de l'Union européenne et les membres de leur famille ont l'obligation de se faire enregistrer auprès de l'autorité pour les étrangers. Les documents délivrés sont :

- certificat d'enregistrement pour les ressortissants de l'UE
- carte de résidence pour les membres de famille qui ne sont pas de l'UE.

Les personnes justifiant d'une résidence continue et légale sur le territoire roumain pour une période de cinq ans bénéficient du droit de résidence permanente ainsi que les membres de leur famille. Les documents délivrés pour une résidence permanente sont :

- ▶ carte de résidence permanente pour les ressortissants de l'UE
- ▶ carte de résidence permanente pour les membres de famille qui ne sont pas des ressortissants de l'UE.

Les documents requis par l'autorité pour les étrangers pour la délivrance de ces documents varient en fonction de la situation de chacun. Pour Bucarest et sa région, la délivrance des documents de résidence se fera à l'adresse suivante : Ministère de l'intérieur et de la réforme administrative - autorité nationale pour les étrangers, 27 rue Nicolae Iorga, Bucarest secteur 1.

- ▶ **La rovignette:** taxe pour l'utilisation des routes publiques

Tous les véhicules circulant en Roumanie, y compris ceux immatriculés dans d'autres pays ou appartenant à des personnes de passage (touristes), sont obligés de s'acquitter d'une taxe routière dite "rovignette". Le paiement de celle-ci se fait pour les véhicules arrivant de l'étranger soit à l'entrée sur le territoire roumain (postes frontières, administration nationale des routes) soit dans les bureaux de poste ou station essence (Mol, Petrom, Rompetrol). Pour les utilisateurs étrangers, la validité peut être d'un jour, d'une semaine, d'un mois, de six mois ou d'un an. Le prix varie en fonction de la catégorie du véhicule, de la masse totale de celui-ci et de sa norme en matière de pollution (euro 1, euro 2). Le règlement peut être effectué soit en lei soit en euros. La rovignette doit être conservée à bord du véhicule durant tout le séjour. A défaut de pouvoir présenter celle-ci aux autorités, les conducteurs des véhicules immatriculés à l'étranger peuvent se voir infliger une amende à la sortie du territoire roumain. Le montant de celle-ci varie, selon la catégorie du véhicule, de 300 ron à 7000 ron (environ 90 à 2000 euros).

Pour de plus amples renseignements, il est conseillé de s'adresser :

- ▶ à l'Ambassade de Roumanie, 5-7 rue de l'Exposition, 75700 Paris (tél. : 01 40 62 22 02)
- ▶ ou au Consulat général de Roumanie à Strasbourg, 19, rue du Conseil des Quinze (tél. : 03 88 61 98 96)
- ▶ ou au Consulat général de Roumanie à Marseille, 157, boulevard Michelet (06 91 92 17 41).

Pour de plus amples informations, prendre l'attache de l'Ambassade de Roumanie à Paris, [adresses des missions étrangères en France](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Santé

Epidémie de grippe aviaire :

Dans la mesure où la Roumanie est un lieu de passage d'oiseaux migrateurs, il est recommandé aux voyageurs d'éviter tout contact avec les volailles et les oiseaux, c'est-à-dire de ne pas se rendre dans des élevages ni sur les marchés aux volatiles. Les recommandations générales d'hygiène lors des voyages dans les pays en développement, qui visent à se protéger des infections microbiennes, sont préconisées :

- **éviter de consommer des produits alimentaires crus ou peu cuits, en particulier les viandes et les œufs ;**
- **se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou un soluté hydro-alcoolique.**

Le virus se transmet par voie aérienne (voie respiratoire) soit par contact direct, notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées (par

l'intermédiaire de la nourriture, de l'eau, du matériel et des mains ou des vêtements souillés). Les espaces confinés favorisent la transmission du virus.

Rage :

Une sensible aggravation du risque endémique de rage est notée dans le pays. Il est vivement conseillé de faire attention aux animaux errants dans les rues des villes et dans les campagnes.

Pour toute information complémentaire, consulter le site du ministère de la santé à l'adresse : www.sante.gouv.fr

Consulter le médecin traitant avant le départ et contracter une assurance de rapatriement sanitaire.

Numéros utiles

- ▶ Hôpital d'urgence Floreasca: 230.01.06.
- ▶ Ambulances, Puls : 961 ou 629.95.60.
- ▶ Assistance, Rumanian Assistance : 321.20.10., correspondant des principales sociétés d'assistance françaises.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du [Comité d'Informations Médicales](#) (CIMED) qui vous renseignera sur l'état sanitaire de ce pays, ou les sites de [l'institut Pasteur de Lille](#) et de [l'institut Pasteur de Paris](#).

Compléments

Législation locale

Le taux d'alcoolémie toléré au volant est de 0 gramme.

La possession, la consommation ou le trafic de produits stupéfiants sont interdits en Roumanie. Plusieurs ressortissants français ont récemment été interpellés, certains dès leur arrivée à l'aéroport, en possession de drogues douces et ont été ou sont actuellement incarcérés. Les peines encourues pour ce type de délits sont très lourdes : elles peuvent aller jusqu'à plusieurs années de prison ferme.

Le racolage sur la voie publique est interdit sous peine de contravention.

L'article 309 sanctionne la transmission d'une maladie vénérienne, considérée comme une atteinte à la santé publique.

Le port, la détention ou l'exportation non autorisés d'armes constituent un délit.

Divers

Le français est compris par une bonne partie de la population et parlé par 25% de celle-ci.

Il existe à Bucarest un certain nombre de chiens errants dont le comportement peut parfois être agressif. En cas de morsure, il est préférable de se faire prescrire des injections de sérum antirabique si votre vaccination n'est pas à jour. En cas de morsure, à Bucarest, appeler l'hôpital des maladies infectieuses (281, Boulevard Mihai Bravu): 323.41.10.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appel qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.